



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

### COMMISSION RESTREINTE DU 16 MARS 2020

**Présidence de :** Monsieur DELEON Marcel.

**Présents :** Messieurs HUGUET Marcel et MORICE Jean-Paul

**MATCH VETERANS – POULE K : ORGERES US/CORPS NUDES US du 06/03/2020 :**

La Commission,  
Pris connaissance du dossier,  
Match arrêté suite à blessure d'un joueur,  
Donne match à rejouer à la première date disponible.

**MATCH D4 – POULE A : TREVERIEN FC LINON 1/ST MALO JASS 3 du 08/03/2020 :**

La Commission,  
Pris connaissance du courrier de l'arbitre, Monsieur DENGUE MOUSSASSY Plaziat,  
Constate que l'Arrêté Municipal, daté du 6 mars 2020, n'a été transmis au District que le 7 mars à 14H14 soit après le délai réglementaire,  
En conséquence, dit que le FC LINON est redevable des frais d'arbitrage, soit 26€.

**MATCH D1 – POULE A : CHATEAU MALO US/MEDREAC US du 08/03/2020 :**

La Commission,  
Pris connaissance du dossier,  
Attendu que l'équipe de MEDREAC US ne s'est pas présentée pour disputer la rencontre,  
Enregistre le forfait de celle-ci, à savoir :

- CHATEAU MALO US : 3pts, 3bp, 0bc
- MEDREAC US : -1pt, 0bp, 3bc

Dit le club de MEDREAC US redevable d'une amende de 25€.

**CHAMPIONNAT D2 – POULE F : Equipe RENNES PORTUGAIS AS**

La Commission,  
Pris connaissance du courrier du club RENNES PORTUGAIS AS,  
Enregistre le forfait général de l'équipe sénior,  
Dit le club redevable d'une amende de 100€.

**MATCH D3 – POULE J : SIXT S/AFF ESP. 2/PIPRIAC JA 2 du 08/03/2020 :**

La Commission,  
Pris connaissance de la réserve du club SIXT SUR AFF ESPERANCE,  
La dit recevable,  
Après vérification des feuilles de match, constate qu'aucun joueur de l'équipe PIPRIAC JA 2 n'a participé au dernier match officiel de l'équipe supérieure, BOURGBARRE US/PIPRIAC JA, le 01/03/2020,  
En conséquence, homologue le résultat acquis sur le terrain.

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64



**MATCH U15 D3 PHASE 2 – POULE D : LA BOUEXIERE ESP. 2/ERCE P.LIFFRE ES 2 du 07/03/2020 :**

La Commission,

Pris connaissance de la réserve technique du club de LA BOUEXIERE,

La dit recevable en tant que réclamation d'après match,

Après vérification des feuilles de match,

Constata que cinq joueurs de l'équipe d'ERCE PRES LIFFRE ont participé au dernier match de l'équipe supérieure, GJ BRETAGNE ROMANTIQUE/ ERCE PRES LIFFRE, le 08/02/2020 :

- LAURENT Amaury
- JOURDAN Lucas
- AUBREE Alexis
- GAUTHIER Nolann
- COMMEUREUC Evan

Dit ces joueurs non autorisés à participer en équipe inférieure le 07/03/2020,

En conséquence, faisant évocation pour infraction répétée au Règlement, donne match perdu par pénalité à l'équipe ERCE PRES LIFFRE ES 2, à savoir :

- LA BOUEXIERE ESP.2 : 3pts, 3bp, 0bc
- ERCE PRES LIFFRE ES 2 : -1pt, 0bp, 3bc

Dit le club d'ERCE PRES LIFFRE redevable d'une amende de 25€ et des frais de dossier.

**DISTRICT D'ILLE ET VILAINE DE FOOTBALL**

3, rue de Belle Ile - BP 96303 - 35 763 Saint Grégoire

Tél : 02 99 68 90 90 / Fax : 02 99 68 90 01 - [secretariat@foot35.fff.fr](mailto:secretariat@foot35.fff.fr) - [www.foot35.fff.fr](http://www.foot35.fff.fr)

Siret : 7777 468 92 000 44 - N° agrément Sport 04.35S.64